

LE Journal de Nanterre

ORGANE DES INTERETS LOCAUX
RÉPUBLICAIN INDEPENDANT, POLITIQUE & LITTÉRAIRE
PARAISANT LE DIMANCHE

ADRESSER LES COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATION : 36, RUE SAINT-GERMAIN, NANTERRE
Les annonces doivent parvenir au plus tard le samedi matin au bureau du Journal. Les articles locaux insérés dans la tribune libre doivent parvenir au plus tard le vendredi matin.
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS
AUCUN ARTICLE NON SIGNÉ NE SERA INSÉRÉ

PRIX DES ABONNEMENTS, RÉCLAMES & ANNONCES	
Un an.....	3 »
Réclames 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e page.....	0.40
Annonces 4 ^e page.....	0.20

La liste avec désignation des lots et noms des donateurs se trouve en vente chez les marchands de journaux, chez M. Cauchois, à la gare, et aux bureaux du journal.

Les lots non réclamés dans le délai de 3 mois, 11 octobre au 11 janvier inclus, appartiendront de droit à l'œuvre.

ÉTAT-CIVIL

Naissances. — Vancy, 23, rue de la Mairie; Tabureau, André, 45, avenue de Puteaux; Aubre-maire, Georgette, 75, avenue de la République.

Mariages. — M. Pillons et Mlle Delisse, à Nanterre; M. Ledoux, à Colombes, et Mlle Celler, à Nanterre.

Décès. M. Stouls, 40 ans, 2, rue Sadi-Carnot; Mme Vve Lemaitre, 53 ans, rue d'Argenteuil; Mme Meerholz, 27 ans, 2, route de Paris.

UN GRAND PROJET

Le prolongement de l'avenue de la Défense de Paris
(suite)

La conséquence inévitable de l'envahissement de la banlieue ouest de Paris par une portion importante de la population qui, il y a encore quelques années, habitait la capitale, a été une hausse du prix des terrains de cette région: les constructions sont aussi devenues plus importantes et plus luxueuses et les loyers ont augmenté sensiblement, si bien qu'il est presque impossible à l'ouvrier de se loger du côté de ces villes, dont le développement a été si rapide.

Or, les multiples avis émis par les comités d'hygiène qui ont été consultés tendent tous à désirer, pour l'ouvrier, un changement d'air au sortir de l'atelier. De nombreuses personnalités de l'hygiène et de la médecine ont souvent formé le vœu de voir le travailleur, après une journée passée dans une atmosphère viciée, aller se reposer à la campagne au lieu d'habiter dans des quartiers mal aérés, dans des rues étroites, entassés par de petits logements, dans des chambres dont un long séjour est aussi préjudiciable, pour une famille, à la santé qu'à la morale.

Pour mettre un terme à cette situation, que suffirait-il peut être de faire?

Construire dans la banlieue de Paris, des habitations à bon marché qui permettraient aux ouvriers d'habiter la campagne et de se rendre à leurs ateliers par les trains ouvriers.

Les trains ouvriers existent mais les habitations à bon marché font complètement défaut. A cet égard, la nécessité

de prolonger l'avenue de la Défense s'impose, la mise à exécution de ce projet devenant ainsi non seulement une question d'utilité publique, mais encore une question d'hygiène et de morale.

A l'endroit où a été pratiquée l'amorce dont nous avons parlé au début de cette étude, existent sur une grande surface des champs où l'on n'aperçoit, que de loin en loin, de rares constructions.

Les terrains sont à des prix très minimes et il est hors de doute que là, des habitations ouvrières pourraient être élevées à bon compte.

Elles seraient d'autant plus appréciées des ouvriers, qu'ils jouiraient des facilités et de la rapidité des communications avec Paris, lorsque l'avenue de la Grande-Armée aura été prolongée, et que de plus ils se trouveront à proximité de villes très industrielles: Puteaux, Courbevoie, Asnières, où ils pourraient obtenir du travail, si celui-ci venait à faire défaut à Paris.

Le Conseil général a reconnu d'une façon formelle l'utilité publique de cette voie et a pris l'engagement de faire la route (dépense prévue 600.000 francs), sous condition de lui fournir les terrains gratuitement.

En ce moment, un comité d'études est formé et recherche les moyens d'arriver rapidement à la réalisation de ce projet; les communes intéressées: Puteaux, Courbevoie, Nanterre, se mettent d'accord pour agir auprès du gouvernement; des pétitions se couvrent de signatures.

L'Etat a promis sa participation pour la construction d'un pont (dépense prévue 2 millions environ) qui doit prolonger cette voie jusqu'à Carrière-Saint-Denis et Maisons-Laffitte.

Ce projet intéresse deux départements Seine et Seine-et-Oise.

Ajoutons encore que la Compagnie du chemin de fer de l'Ouest — qui avait étudié un projet de gare lorsqu'il fut question de l'arrêt du train impérial en cet endroit — se montre favorable à l'établissement définitif tout au moins d'une halte. Les communications avec Paris n'en seraient que plus faciles.

Il est donc à souhaiter que les pouvoirs publics qui s'intéressent à ce grand projet en hâtent l'exécution.

Que le vingtième siècle à son aurore puisse voir l'avenue de la Grande-Armée prolongée jusqu'à Maisons-Laffitte et le plateau de Courbevoie occupé par une véritable ville où les travailleurs des ateliers et des usines puissent respirer, se loger et vivre à bon marché dans d'excellentes conditions d'hygiène et de bien-être.

Et peut être que cette ville créée en quatre ans serait le véritable clou de l'Exposition de 1900.

Fin.

L'Imprimeur-Gérant: E. HUBY.

ANNONCES & AVIS DIVERS

PARIS



Printemps
GRANDS MAGASINS DU

NOUVEAUTÉS
Nous prions les Dames qui n'auraient pas encore reçu notre Catalogue général illustré « Saison d'Hiver », d'en faire la demande à
MM. JULES JALUZOT & C^e, PARIS
L'envoi leur en sera fait aussitôt gratis et franco.

ON DEMANDE un apprenti compositeur-typographe et imprimeur, muni de son certificat d'études et présenté par ses parents, on gagne de suite, TRES PRESSE.

USINE A GAZ DE RUEIL

PRIX DU COKE

Pris à l'usine	Rendu en cave	
N° 0.....	1 fr. 40	1 fr. 50
N° 1.....	1 fr. 30	1 fr. 40
N° 2.....	1 fr. 20	1 fr. 30
Grésillon....	1 fr. 00	1 fr. 10

Livraison à domicile dans les 24 heures de la commande

Par 50 hectolitres, les prix **rendu en cave** seront diminués de 5 centimes.
Par 100 hectolitres, les prix **rendu en cave** seront diminués de 10 centimes.

Installations de gaz complètes fournies par la Compagnie

Pour 1 bec et 1 fourneau, location mensuelle..... 1 fr. 25
Pour 3 becs et 1 fourneau, location mensuelle..... 1 fr. 50
NOTA. — La longueur développée du tuyautage ne devra pas comporter plus de trente mètres pour chaque installation.

En plus de ces locations, l'abonné n'a à payer chaque mois que le gaz consommé à raison de 25 centimes le mètre cube.

Guerre à l'Anémie!
FER GAFFARD
(Poudre de Fer sucré soluble)
LE ROI DES FERRUGINEUX
Le plus pur, le plus soluble, le plus agréable, le plus actif et le meilleur marché. — PRIX: 2^{fr} 50 la Boîte
Dépôt: PHARMACIE CENTRALE du NORD, 132, rue Lafayette, Paris, et toutes Pharmacies

MAISON A LOUER
21, Rue de l'Église, 21
S'adresser chez M. PÉRARDEL
29, BOULEVARD DU COUCHANT, 29

PIANOS & INSTRUMENTS DE MUSIQUE
G. FROMONT
Accordeur de Pianos
56, Rue du Chemin-de-Fer, 56
NANTERRE

Ligue Paris-Banlieue

L'empoisonnement de la Seine
Nos lecteurs savent que c'est à Nanterre que se concentrent les pétitions relatives à l'infection de la Seine.

M. Hennape, maire et secrétaire de la ligue, a bien voulu nous remettre une des délibérations les plus importantes à cet effet.

La commune de Maisons-Laffitte montre l'exemple; des milliers de pétitionnaires suivent attentivement cette affaire.

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de Maisons-Laffitte, en date du 14 août 1896.

M. le Maire donne communication au Conseil d'une délibération qui lui a été transmise par la commune de Croissy pour protester contre l'empoisonnement de la Seine par les eaux d'égout;

Il demande à l'assemblée de prendre une délibération analogue.

Le Conseil, tout en approuvant les termes de la protestation dont il vient d'entendre la lecture, mais estimant qu'il y a lieu de la motiver d'une manière à la fois plus énergique et plus précise, adopte, à l'unanimité de ses membres présents, la délibération suivante:

« Considérant que l'infection de la Seine augmente tous les jours, que ses eaux sont noires, qu'elles sont couvertes d'une couche de graisse, qu'il s'en dégage des odeurs nauséabondes; que les eaux du fleuve ne peuvent plus servir à l'alimentation des hommes, ni des animaux et que leurs exhalaisons sont dangereuses pour la salubrité publique;

« Considérant que c'est surtout depuis la promulgation de la loi du 10 Juillet 1894 que l'infection de la Seine a augmenté dans des proportions alarmantes; que c'est cette loi, qui a autorisé la Ville de Paris à appliquer le système du « Tout à l'Égout »; que, depuis cette loi, l'Administration municipale de Paris s'est efforcée de déterminer les propriétaires à adopter ce système; que ce sont ces vidanges qui corrompent les eaux de la Seine;

« Considérant, qu'aujourd'hui, le nombre des maisons où se pratique le « Tout à l'Égout » est encore restreint, mais que la Ville de Paris veut, dans un délai de moins de trois ans, le rendre applicable à toutes les habitations; que l'infection de la Seine serait encore augmentée considérablement si la Ville de Paris faisait déverser dans ses égouts toutes les vidanges, avant d'avoir pris toutes mesures nécessaires pour empêcher le déversement en Seine des eaux de ses égouts.

« Considérant que cette ville est coupable, criminelle même, de corrompre les eaux d'un fleuve comme la Seine, qu'avant de verser dans les égouts et par conséquent dans la Seine, les vidan-

ges de ses habitants, elle aurait dû trouver et appliquer un moyen de se débarrasser de ses eaux d'égout, que la loi du 10 Juillet 1894 lui impose l'obligation de ne plus déverser d'eaux d'égout dans la Seine le 11 Juillet 1899; que si cette loi a autorisé le « Tout à l'égout », c'était, comme il a été expliqué dans la discussion aux Chambres, pour qu'il n'y eût rien à la Seine; que la pensée de la loi était donc que les vidanges ne devraient être envoyées dans les égouts que lorsque la Ville de Paris, serait en mesure de ne rien envoyer à la Seine; que la Ville de Paris, avant d'être en mesure de remplir cette condition, a commencé l'évacuation des vidanges dans le fleuve;

« Considérant qu'il est dès à présent évident que la Ville de Paris n'aura pas, au 11 juillet 1899, exécuté les travaux nécessaires pour ne plus verser d'eaux d'égouts dans la Seine; que si elle continue l'application du « Tout à l'Égout », les eaux de cette rivière seront, chaque jour, corrompues davantage, avant le 11 juillet 1899.

Décide:

M. le Préfet et le Conseil Général de Seine-et-Oise sont priés d'intervenir auprès de l'Administration supérieure pour obtenir qu'elle interdise à la Ville de Paris d'appliquer le « Tout à l'Égout » à de nouvelles maisons, tant qu'elle n'aura pas terminé les travaux nécessaires pour qu'aucune quantité de ses eaux d'égout ne soit rejetée dans la Seine.

Ici, on nous semble guère quant à présent, se préoccuper beaucoup de cette question si importante pour la santé publique.

Depuis quelques jours non seulement l'eau n'est plus potable, mais encore elle est tellement bourbeuse que l'Administration municipale trouve étrange que les réclamations qu'elle sollicite ne soient pas mieux appuyées, ce qui rend sa tâche plus difficile.

Nous espérons donc que la semaine prochaine, les pétitions remises chez les commerçants et cafetiers se couvriront de nouvelles signatures.

Bien que la période électorale ne soit ouverte que dans trois ans et demi, messieurs les Richards recommencent à faire parler d'eux.

Ceux qui doutaient encore de la campagne menée par le « Groupe des intérêts particuliers », après la lecture du compte-rendu de la réunion privée du 21 octobre 1896, réunion provoquée par les meneurs, se rendront à l'évidence que les électeurs ont eu raison de ren-

voyer dans leurs foyers, ceux qui voulaient engager le pays dans les dépenses en lui faisant contracter un emprunt de 500,000 francs.

La nouvelle municipalité a prise une lourde charge, elle s'efforce de faire face aux travaux les plus urgents, sans engager l'avenir de la commune, cela est si vrai que nos détracteurs, en réponse aux comptes rendus des comptes et budgets, n'en ont soufflé mot dans leur réunion privée (chacon connaît le proverbe: Qui ne dit mot connaît).

Ils se sont eux mêmes reconnus coupables.

Les principaux meneurs dont les noms sont relatés dans la Gazette et dans les affiches placardées à profusion dans la ville de Nanterre oublient que la classe ouvrière, les commerçants et les pays, sauf les quelques intéressés d'une partie de la gare, ne sont pas dupes de leurs procédés.

La pression qu'ils espèrent faire auprès de l'opinion publique, et l'encens qu'ils se donnent mutuellement en réunion privée les aveugle, comme il les a déjà aveuglé antérieurement.

Le dépit de n'être plus à la tête pour avantager les amis dans leurs petits projets, se fait par trop sentir.

Ils espèrent amener une scission au sein du conseil et proposer pour réaliser leurs projets, les Gauss, de Colombier, Brunet, Hébert, Bergevin, Bizot, Denis, Bois-Glavy, Grelet, Delaunay, Bauby, Jourdenaud.

Ces Messieurs, les seuls que le compte rendu veut bien remettre en lumière sur les cent personnes (y compris le personnel de M. Gauss) qui assistaient à la réunion illicite de la salle Tragin.

Sur ces cent personnes, bon nombre se sont retirés é..... de la façon dont la lutte prenait un caractère personnel et agressif.

Le petit Groupe des intérêts particuliers de la Gare, comprenant les 26 signataires dont les signatures ont été légalisées avec quelques amis et les subordonnés des amis se sont amusés, à voter à l'unanimité, un ordre du jour.

Nous croyons savoir que la contre partie et la réponse à cet ordre du jour, ne se fera pas longtemps attendre.

Nous recevons d'autre part la lettre suivante:

Nanterre, le 23 octobre 1896.
MONSIEUR LE DIRECTEUR,

On m'envoie un journal intitulé La Gazette de Neuilly, dans lequel je remarque un compte rendu d'une réunion privée à Nanterre.

Je répondrai, à nouveau, quand il en sera temps, aux critiques des membres composant cette réunion provoquée par

les intérêts particuliers: ceci étant de la discussion administrative.

Mais ce que je ne puis laisser passer sous la signature des quatre membres du bureau, c'est cette phrase qui s'y trouve insérée:

« MM. Gauss et Denis informent l'assemblée qu'ils sont allés eux-mêmes remettre cette pétition à la mairie et que peu de temps après ils ont rencontré M. le Maire qui leur a dit catégoriquement qu'il ne s'en occuperait pas. »

Je démens de la façon la plus formelle cette assertion de MM. Gauss et Denis, n'ayant pas eu à parler à ces Messieurs depuis la remise de cette pétition à la mairie.

D'autre part le compte-rendu du 2 octobre publié et affiché concernant la délibération prise au Conseil Municipal relative au projet de prolongement du boulevard du Nord démentent également cette assertion produite à dessein.

En publiant cette lettre, vous rétablirez encore une fois la vérité, si souvent altérée par nos adversaires.

Recevez, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,
A. HENNAPE.

AUX PATRIOTES

Un journal de Paris publiait le 12 octobre un article affirmant que le Tsar, la Tsarine, la princesse Olga n'étaient point venus à Paris, mais qu'on les avait substitués par des sosies.

L'indignation des vrais patriotes fut au comble, lorsqu'on passait le dit journal à lire.

Mystification ou vérité telle était la question posée!

Vérité c'était invraisemblable. Mystification c'était possible. Pourquoi mystification? Quel est l'être prussien qui a fait cet article?

Pourquoi un Journal sérieux s'est-il associé à cette triste plaisanterie. La France et les Municipalités françaises patriotes ont besoin d'une explication.

Si elle ne leur est pas accordée promptement, si le gouvernement ne remédie pas à cette licence de la presse reptilienne, une ligue des vrais patriotes pourra surgir et le journal devra étaler en tête de ses numéros

« Hôtel du Sang Français »
Journal prussien à Paris

On ne se joue pas des sentiments français, d'autant plus que nos ennemis sont friands des articles de ce genre qu'ils reproduisent en les commentant.

L'abondance des matières nous oblige à ajourner à dimanche, un intéressant article intitulé: « L'Eteignoir ».

Maison renommée pour la qualité et, le bon marché de toutes ses marchandises.

AU GAGNE-PETIT

M^{on} B. HENRION

1, rue Castel-Marly, 1 (en face la Mairie)

NANTERRE

MISE EN VENTE DES NOUVEAUTÉS D'HIVER

Marchandises de très bonnes qualités, vendues très bon marché

Occasions en Lainages haute nouveautés, Soieries, Velours, Flanelles, Bonneterie, Mercerie, Confections pour Dames et Fillettes, Lingerie en tous genres, Fichus, Foulards, Fourrures, Vêtements pour hommes et enfants, Articles de travail, Tapis, Literie, Toiles à des prix exceptionnels, etc., etc.

CHRONIQUE DES FÊTES

Nanterre est un pays calme, très calme! C'est le foyer de la solitude par excellence! Il semble qu'il a le cœur de fertiliser le germe de recueillement que l'Antique Bergère sema sur son territoire.

C'est beau, mais... c'est un peu triste!...

A mon avis quelques notes gaies ne nuisent pas dans un air paisible, et je trouve que l'excès de tranquillité ressemble par trop à de l'engourdissement.

C'est aussi, je crois, l'avis de cette vaillante société qui a entrepris de distraire la population Nanterrienne. Je veux parler de « La Fraternelle » dont les brillantes soirées sont connues avantageusement, et fréquentées avec plaisir. Justement, c'était dimanche dernier l'inauguration des soirées de la saison d'hiver 96-97. A cette occasion, « La Fraternelle » avait organisé une matinée au profit des pauvres dans la salle des fêtes de la Mairie.

Le programme était, comme toujours, des mieux composés. Dès deux heures toutes les places étaient occupées par le public attendant anxieusement le lever du rideau. C'est alors que l'orchestre, composé d'amateurs dévoués sous la bonne direction de M. Taquard et accompagné par l'excellente pianiste Mlle Lasserre, exécuta une gavotte très coquette, intitulée *Souvenir de Versailles*. Puis commença sur la scène le défilé des artistes. Ce fut Mlle Sivaldi qui ouvrit la marche, mais son succès mérité s'effaça devant celui de M. Béjuv dont la chanson militaire *Sur les routes* a conquis l'hilarité générale. Les basanes sont cependant bien lourdes à trainer pour un fantassin, mais... ça ne fait rien on marche quand même.

C'est le tour de la ravissante Mme Louise d'avec bien connue du public de Nanterre. Avec ce gracieux sourire qui lui est particulier, elle chante admirablement les *bas noirs* et le *régiment des chemises rondes*.

Voici le jeune Paulo, un artiste en herbe dont la précoce habitude de la scène nous promet un bon chanteur de genre. Il s'acquitte très bien de sa chanson *J'pourrai jamais*.

Marquant la moitié de la première partie, l'orchestre joue *Ninon, caprice pompador*, puis M. Vaast, un excellent comique, fait rire aux larmes avec une *femme qui ronfle*.

Mme Gabin chante bien et mérite des félicitations. Elle est succédée sur la scène par M. Dessarneau auquel les spectateurs ne ménagent pas leurs bravos. Il nous fait assister à une petite scène de laryngologie à trois voix dont les enfants s'esouviendront longtemps.

Puis, pour terminer la première partie, le bouquet : les Ernest's! Ce sont des duettistes de talent dont les succès toujours croissants sont vraiment bien mérités. Leur chanson des *archers du roi* qui n'était pas comprise dans le programme est une surprise agréable. Ils en sont récompensés par des applaudissements enthousiastes, qui ne s'arrêtent que pour reprendre à la suite de *sac au dos* et la *ronde des facteurs*.

La deuxième partie est reprise par l'orchestre avec *rose mousse*, une valse très douce qui a beaucoup plu.

Puis les artistes recommencent à se succéder.

Cette fois, c'est Mme Louise qui, sous son costume de conscript, marche la première, son petit air mutin concentre tous les regards pendant qu'elle chante à ravir le *départ des bleus* et l'*arrivée du régiment*.

Puis, viennent successivement, M. Vaast, très risible dans sa scène de Philippe-Auguste, Mlle Sivaldi, le jeune Paulo, le *filis du tambour major*, Mme Gabin et M. Béjuv.

M. Dessarneau récite fort bien la grande scène dramatique le *Remords*. Mais il est très regrettable qu'un faux baisser de rideau soit venu interrompre le dénouement et faire perdre une partie

de l'impression touchante produite par ce joli passage.

En allant à la campagne et cigarière et rasta ne pouvaient manquer d'obtenir une salve éfrénée d'applaudissements. Pensez donc!... deux tríos chantés par les Ernest's et Mme Louise!... Je crois encore voir cette dernière sautant à la corde avec une légèreté et une souplesse tout bonnement remarquables!

L'orchestre joue avec beaucoup de goût la *berceuse de la poupée*, la toile se baisse : la seconde partie est terminée.

Du vert jardin de tout à l'heure, la scène est transformée en un salon.

M. Vaast, dans le rôle du marchand de chevaux Canasson, M. Béjuv dans celui du médecin Durand et Mlle Sivaldi, interprètent à merveille la *crise de madame*, l'opérette très connue de G. Dorfeuille.

En somme, une série de petites merveilles qui font honneur aux organisateurs ainsi qu'aux artistes. La caisse des pauvres de la commune s'est aussi ressentie des succès par le produit d'une quête à laquelle chacun a tenu à donner son obole. C'est donc un plaisir pour les uns et un bienfait pour les autres!...

M. Poncin s'est fait remarquer pour son talent de pianiste accompagnateur. Deux magnifiques bouquets ont été offerts, l'un à Mlle Lasserre et l'autre à Mme Louise. Tous mes compliments à ces deux charmantes artistes.

Pour terminer la journée, le soir la jeunesse était à nouveau réunie dans les salons de M. Traquin où un bal très gentil était organisé.

Tout le monde s'est à qui mieux mieux lancé dans les tourbillons enivrants de la danse jusqu'à deux heures du matin.

Tout cela n'est-il pas admirable; et n'ai-je pas raison pas raison en désirant de tout cœur que les divertissements soient un peu plus fréquents à Nanterre.

L. D.

Souvenir des Fêtes Franco-Russes

La doyenne des cantinières à Nanterre

Au moment où nos braves troupes d'Afrique s'embarquent et quittent la France, il nous semble intéressant de rappeler un souvenir récent.

La semaine dernière, à la gare de Nanterre, les yeux se portaient sur une femme habillée de noir, à l'allure alerte, à la physionomie douce, et portant sur la poitrine une aiguillette où figuraient 8 médailles.

Quelle pouvait être cette femme et d'où venait elle?

C'est la question que chacun se posait. On la vit se diriger sur la place de la Fête.

Le soir on la revoyait en compagnie du maire et de son fils aîné qui la reconduisaient au train.

On sut bien vite qu'elle était venue à Nanterre, rendre visite au maréchal-des-logis Hennepin Achille, engagé volontaire au 5^e régiment de Chasseurs d'Afrique, et venant tout récemment, à 23 ans, de finir ses quatre années de service dans la province d'Alger.

C'était la doyenne des cantinières de France: elle se nomme Henriette Marguerite Gith, femme Calvet.

On apprit qu'en 1855, sur le champ de bataille de *Crimée*, à l'âge de 15 ans, elle se distinguait par son dévouement auprès des soldats et officiers. Au milieu de la canonnade, douée d'une force herculéenne, elle transporta deux généraux blessés à qui elle fit donner des soins.

L'empereur devant ces actes de bravoure, tint à honneur, sur le champ de bataille, de la décorer de sa propre main, de la médaille militaire.

Puis en 1856 elle passa au 1^{er} régiment de tirailleurs, puis au 1^{er} régiment de zouaves.

En 1857, fit campagne en Kabylie.

En 1859, fit la campagne d'Italie; elle rentra en Algérie en 1862.

En 1862, elle partit pour le Mexique, et en revint en 1867.

En 1870-71, elle fut faite prisonnière à Sedan, s'évada et se mit à la disposition des docteurs Nélaton et Chenu, et de la Société des Secours aux Blessés.

Puis elle partit dans la Nouvelle Calédonie à bord de « l'Orne » pour soigner les femmes et les enfants.

Elle fut alors décorée de la médaille d'encouragement au bien.

Actuellement elle est cantinière au 5^e régiment de chasseurs d'Afrique.

Elle est décorée de la médaille coloniale.

On l'a fait venir d'Afrique pour assister à la revue du *Camp de Châlons*.

Espérons que l'ex-prisonnière de Sedan ne tardera pas à voir briller sur sa poitrine, la décoration de la Légion d'honneur.

L'armée d'Afrique sera fière de la compter parmi les légionnaires, et la République s'honorera en récompensant ainsi le véritable dévouement.

NOUVELLES LOCALES

Sapeurs-Pompiers. — La caisse de retraite et de secours des sapeurs-pompiers de Nanterre, vient de recevoir un nouveau don de 100 francs de la Société d'Assurances Mutuelles A. M., M. Félix Bazaud, inspecteur de cette société a versé cette somme, mardi dernier, entre les mains du percepteur, receveur municipal.

U. C. N. — La course de classement n'ayant pu être courue à cause du mauvais temps persistant, elle a été reportée au dimanche 25 octobre.

Le parcours de Nanterre à Bezons et retour, par Chatou, le Pecq, Sartrouville et Bezons, représente environ 36 kilomètres.

Le départ sera donné à 2 heures de l'après-midi et aura lieu place de la Fête à l'entrée de la rue Thomas-Lemaître.

Dames Françaises. — Nous sommes informés que le comité des Dames Françaises de Nanterre, reprendra le mois prochain, le cours de ses travaux interrompus par les vacances.

Les séances à l'ouvroir auront lieu comme par le passé le premier et le troisième mardi de chaque mois et les conférences, le premier et le troisième vendredi, au local de la Société, mairie de Nanterre, à 8 h. 1/2 du soir.

Nous donnerons prochainement le nom des conférenciers et les sujets qu'ils traiteront.

Arrestation. — Le sieur Théodore Vauchot, dit la Bique, âgé de 24 ans, demeurant 58, avenue de Paris, a été arrêté pour infraction à un arrêté d'interdiction de séjour qui avait été pris contre lui en janvier 1892.

Vauchot avait été condamné à 3 ans de prison, 5 ans d'interdiction de séjour pour vagabondage spécial et excitation de mineur à la débauche.

Le Chirurgien-Dentiste J. BERGUT

de la Faculté de Médecine de Paris
Professeur à l'Ecole Dentaire

à l'honneur d'informer le public et sa clientèle qu'il recevra régulièrement à

NANTERRE

Tous les Jedis de 1 h. à 6 h.

82, Rue du Chemin-de-Fer
au 1^{er} étage

(en face la gare)
PRIX MODÉRÉS

GRAND SUCCÈS

Les vins de propriétaires, blancs et rouges, garantis naturels, se vendent à la pièce et au litre, chez M. GARRETTE, 5, rue du Chemin-de-Fer, à NANTERRE.

ETAT-CIVIL

Naissances. — Jamin Lucien, 6, cour St-Nicolas; Ferraton René, 6, place de Fête; Cayron Henri, 33, route de Paris.
Publications. — M. Doublet et Mlle Lefrère, à Paris; M. Lussan et Mlle Thieulent, à Paris; M. Jonack, à Garches (S.-et-O.) et Mlle Klein; M. Laroche à Paris et Mlle François.
Décès. — M. Belvas, 20 ans, 13, rue St-Germain; Devouge Louise, 2 mois, 7, place du Martray; Mme Bruun, 53 ans, 35 bis, avenue de la République.

Nous apprenons qu'une Exposition Internationale des Produits du Commerce et de l'Industrie s'ouvrira à Paris, au Palais des Beaux-Arts, Champ-de-Mars, de novembre à janvier 1897.

Une section spéciale sera réservée aux inventions nouvelles et une autre aux produits alimentaires, M. E. Böttcher, 39, avenue de la République, à Paris en est le directeur et M. A. Didio, le secrétaire-général.

Tous renseignements seront donnés sur demandes affranchies.

A PROPOS DE L'OCTROI

On sait que la commission spéciale du Sénat qui s'occupe de la réforme de l'impôt sur les boissons, a envoyé à toutes les communes de France un questionnaire, relativement au mode de remplacement du droit sur les boissons dites hygiéniques: vins, cidres, poirés, etc.

Les trois moyens proposés sont: 1^o une augmentation sur les licences des débitants; 2^o une augmentation du droit sur l'alcool; 3^o des centimes additionnels au principal des quatre contributions directes.

Naturellement les municipalités peuvent choisir entre l'un ou l'autre de ces moyens ou les employer simultanément.

Remarquons qu'il n'est question que du droit sur les boissons; sa suppression pourrait être un acheminement vers la suppression totale des droits d'octroi sur tous les autres objets qui y sont soumis. Mais il s'agit alors d'une question dont la solution est évidemment plus difficile, surtout dans les communes, comme celle de Rueil, où les droits d'octroi constituent la principale source du budget.

Ainsi à Rueil les droits d'octrois représentent les trois quarts du budget des recettes, tandis qu'à Saint-Germain, par exemple, ils n'en représentent que les tiers.

Les partisans de la suppression immédiate de l'octroi critiquent naturellement la circulaire envoyée aux communes, mais nous voudrions bien qu'ils nous présentassent eux-mêmes un projet pratique.

Il faut bien reconnaître que ce qu'il y a de réellement vexatoire dans l'octroi, c'est cette inquisition permanente qui s'exerce à l'entrée des villes sur les moindres colis que chacun peut porter avec soi. Il n'y a guère que les provisions de bouche et les spiritueux qui peuvent être transportés ainsi et qui soient actuellement soumis à l'octroi, et il n'est je crois venu à l'idée de personne de dissimuler dans un cabas ou dans une serviette, des fourrages, combustibles ou matériaux de construction.

Il ne faut donc pas chercher midi à quatorze heures, et du moment qu'on aura supprimé les droits sur les boissons, la viande, et autres comestibles, ce sera un grand pas de fait, et un grand soulagement moral pour les populations; je

dis moral, car sommes nous bien sûrs que les bouchers nous feront payer la viande meilleur marché, quand les droits seront supprimés?

L'Acétylène liquide

Le 20 juin dernier, je publiai dans ce journal quelques lignes sur le procédé de M. Raoul Pictet, permettant d'obtenir le gaz acétylène pur et liquéfié sous pression, de façon à pouvoir être livré dans des cylindres métalliques susceptibles de résister à une pression de 250 atmosphères.

J'ajoutais que « les particuliers pourraient ainsi avoir chez eux, pour les éclairer, des provisions d'acétylène renfermés dans des petits obus portatifs, qu'il faudra bien avoir soin de ne pas approcher d'une source de chaleur quelconque, sous peine de les voir éclater sans façon. »

Je n'ai aucune prétention à la prophétie, mais il faut reconnaître que le terrible accident survenu à l'usine de la rue Champignonnet, où se fabrique l'acétylène liquide, donne singulièrement raison aux objections ci-dessus.

J'ajoute qu'il n'y a pas de raison pour que de pareils accidents ne se renouvelent pas. D'ailleurs, il n'y a pas de comparaison à établir avec l'acide carbonique qui est un gaz inerte, non seulement ne pouvant pas s'enflammer, mais éteignant lui-même les corps en combustion.

On peut le comprimer, le liquéfier et le mettre dans des récipients métalliques suffisamment résistants, dont la bonne construction constitue la seule garantie nécessaire.

Au contraire, l'acétylène liquide, corps éminemment inflammable, constitue par lui-même un explosif, et il n'y a pas de récipient capable de résister, si une cause fortuite, comme la chaleur dégagée par le frottement d'un écrou mal ajusté, vient porter un point à une température dépassant le point critique. Alors l'acétylène se décompose brusquement avec une violente explosion, exactement comme fait la poudre dans un obus.

On a objecté que les bonbonnes d'acétylène liquide pouvaient être transportées sans danger par voiture ou chemin de fer, mais l'administration de la guerre fait de même avec les obus à mélinite, et pourtant le voisinage d'un de ces projectiles n'est jamais rassurant.

Je ne sais si on arrivera, par des moyens préventifs quelconques, à éviter ce danger permanent de l'acétylène liquide, mais, ainsi que je terminais l'article rappelé plus haut, j'aurais de la méfiance!

A. NÈVEU.

NOUVELLES A LA MAIN

Le docteur Z... est un joueur acharné. Quand on vient le chercher pour un malade, ce n'est qu'avec les plus grandes difficultés qu'il consent à s'arracher à ses chères cartes.

Dernièrement il est appelé en toute hâte chez un de ses clients qui est à toute extrémité. Selon l'usage, le docteur commence par prendre le pouls du moribond et se met à compter:

— Un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit...

Puis, pensant toujours à son jeu, il continue:

— Neuf, dix... valet, dame et roi.

Le malade, qui l'écoutait avec anxiété, a été pris d'un tel accès de fureur, que cela l'a sauvé et que huit jours après il était sur pied.

Un journal de Paris a publié, il n'y a pas longtemps, l'annonce suivante:

« Il a été perdu en chemin de fer un chien qui a les oreilles coupées et la queue longue depuis la gare Saint-Lazare jusqu'à Asnières. »

En cour d'Assises

On juge une affaire de rixes dans un cabaret, suivie de meurtre.

« Témoins, dit le Président, racontez-nous l'origine de la querelle. »

Le témoin, se tournant vers le jury:

« Voici l'accusé, pour un rien, se met à crier: tas d'imbéciles! tas de chameaux! tas de mufles! »

Le Président, interrompant avec douceur:

« Ne vous adressez pas à Messieurs les Jurés, parlez à la Cour. »

A PROPOS DE MADAGASCAR

Un médecin des plus connus qui a eu à soigner des rapatriés de Madagascar adressait tout récemment à une Société savante un rapport dont voici la conclusion « J'estime que nos soldats rapatriés sont atteints d'anémie profonde avec destruction ou altération considérable des globules sanguins. Et j'ai l'honneur de déclarer à mes confrères que je ne connais pas de moyen plus sûr et de remède plus précieux pour remédier à cet état que le *Fer Gaffard* (Poudre de fer sucré soluble). La raison en est que le *Fer Gaffard*, tonique et réparateur, est aussi énergique dans son action qu'agréable au goût, le malade le prend sans répugnance et même avec plaisir, et de cette façon assure sa guérison dans un temps rapide. Prix 2 fr. 50 avec brochure explicative. Dépôt à Paris; Pharmacie centrale du nord, rue Lafayette, 132 et toutes les pharmacies.

FEUILLETON

(6)

Les Récits comiques

LA MORSURE

par

Philippe TONNELLI

Célestin ajouta en souriant:

— L'aurore boréale... avec feux croisés.

— Tu ris, toi... mais moi je t'empêche sous non air tranquille.

— Mais enfin racontez-nous comment vous, Léonard, déjà prévenu de la chose, vous avez pu vous laisser surprendre.

— Oui, racontez-nous cela?... fit Célestin en s'asseyant.

Léonard fixa son ami et dit à Mme Picard:

— Tenez, madame, un conseil... laissez-moi seul avec Célestin, nous avons à causer.

— La chose est véritablement sinistre! s'écria Mme Picard, je deviendrai folle aujourd'hui.

— Maman a raison. La maison n'est plus tranquille. Il faut aller avertir les gendarmes... j'ai peur!

— Laissez-nous... laissez-nous... dit en

(Reproduction autorisée uniquement dans les journaux ayant un traité avec la Société des Gens de Lettres.)

LIQUIDATION

pour cause de

Fin de BAIL

des Grands Magasins du

PONT-NEUF

Rue du Pont-Neuf, N° 4, N° 6, N° 8, PARIS

Sept Millions

de VÊTEMENTS pour Hommes

Jeunes Gens & Enfants

VENDUS A TOUT PRIX

Ouverture de la Vente, le

Samedi 17 Octobre

DEMANDER le CATALOGUE

Rue du Pont-Neuf, N° 4, 6, 8

PARIS

Chemins de Fer de l'Ouest

TIRAGE

D' ACTIONS & OBLIGATIONS

Le Conseil d'Administration a l'honneur de prévenir MM. les porteurs des actions et des obligations de la Compagnie qu'il sera procédé, en séance publique, le *Jeu 5 Novembre 1896*, à deux heures de l'après-midi, au siège de la Compagnie, à Paris, Gare Saint-Lazare (salle des Titres), au tirage au sort:

1^o des 1,610 numéros d'actions, remboursables au pair, à partir du 1^{er} Janvier 1897.

2^o des numéros des obligations: de l'ancienne compagnie du chemin de fer de Paris à Rouen (emprunts 1847-1849 et 1854), remboursables le 1^{er} Décembre 1896.

de l'ancienne compagnie du chemin de fer au Rouen au Havre (emprunt 1848), remboursables le 1^{er} Janvier 1897.

de l'ancienne compagnie du chemin de fer de Rouen au Havre (emprunt 1845 et 1847), remboursables le 1^{er} Mars 1897.

Les propriétaires des actions désignées par le tirage au sort, pour le remboursement, recevront, en numéraire, le capital de leurs actions, et auront droit au dividende jusqu'au jour indiqué pour le remboursement, il leur sera délivré, en outre, en échange de leurs actions primitives, des actions de jouissance qui leur donneront droit aux dividendes ultérieurs, déduction faite de l'intérêt statutaire de 17 fr. 50.

UN MONSIEUR

Offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau: dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine et

silon, les manches relevées et... la croupe en l'air. Rester froid à ce tableau? moi qui ai passé sous les tropiques! Je m'avance malgré moi, vers cet astre levant, et comme éblouie, je lui touche un peu... le dos, en élargissant de l'oeil pour ma propre satisfaction personnelle. L'ogresse se retourne aussitôt et... vlan! elle me ferme l'oeil et me fait voir toutes les étoiles du firmament, sans lune. Et cela en plein soleil.

— Tout comme à moi.

— Quel malheur! Que vas-tu faire à présent?

— Moi! je garde... cet objet, parbleu!

— La gifle?

— C'est vexant tout de même de recevoir un semblable atou sans pouvoir le rendre. Obligé de rester coi.

— Sapristi! tu aurais pu... rester tranquille.

— Quoi? Est-ce que tu as pu, toi?

— Il est vrai que... la chose est irrésistible.

— N'est-ce pas?

— Seulement, le tien, l'atou, a été plus prompt que le mien.

— Pardi! toi, le maître! On supporte un peu, puis, n'y tenant plus, on cogne à sa façon; tandis que moi, tu sais, je n'y vais pas par quatre chemins, et dame! on n'a pas tant de ménagement à garder à mon endroit.

— Tu auras pu rester froid.

— Rester froid! Me dirigeant vers la porte de sortie, j'aperçois ta nouvelle jardinière, un monument! mais extraordinairement tentante. Elle plantait des oignons, penchée sur un

de l'estomac et de rhumatismes, un moyen infallible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale, à M. Vincent, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

L'Imprimeur-Gérant: E. HUBY.

ANNONCES & AVIS DIVERS

Etude M^e DUMESNIL, notaire à Rueil près Paris (S.-et-O.).

ADJUDICATION VOLONTAIRE

Le Jeudi 29 octobre, à 2 h. de relevée en deux lots pouvant être réunis

1^o D'une Maison de Rapport avec Jardin sise à Rueil, avenue de Paris, 9

CONTENANCE: 617 MÈTRES

MISE A PRIX: 10.000 FR.

2^o D'un terrain à bâtir

CONTENANT: 381 MÈTRES

HANGAR

Situé à Rueil, rue du Vieux-Chemin de Paris

MISE A PRIX: 1.000 FR.

Revenu annuel total: 1080 francs

Entrée en jouissance le 1^{er} janvier 1897

S'adresser à M^e DUMESNIL, notaire à Rueil